

Image not found or type unknown



La juridiction de proximite c'est quoi ce truc ?

Par **Visiteur**, le **22/07/2008** à **01:18**

Bonjour,
Je viens de recevoir un papier avec le texte ci dessous :
« Vous êtes redevable de la somme ci contre à la suite d'un jugement contraventionnel cette décision a été prononcée à votre encontre par la JURIDICTION DE PROXIMITE »
Question :
Je n'ai reçu aucune convocation à ce jugement ni aucun « Avis Avant Poursuites »
Es ce normal ?
Merci